

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-=-=-

L'An Deux Mille Neuf, le 20 du mois de FEVRIER, convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal de DIVES-sur-MER.

L'An Deux Mille Neuf, le 27 du mois de FEVRIER à 20 H, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en l'Hôtel de Ville de DIVES-sur-MER, sous la présidence de **M. MOURARET Pierre**, Maire de DIVES-sur-MER.

**ETAIENT PRESENTS :** M. MOURARET – Mme HUET – M. LABIGNE  
Mme CABARISTE - Mme MASSIEU – M. MARTIN  
Mme HANSE – M. BAZEILLE - Mme LE CALLONEC  
M. HARANT - Mme EVE – Mme CORBET - M. JUGUET  
Mme MARAIS - Mme QUAGLIA – M. TOUCHAIS  
Mme HERBINIERE -M. LESAULNIER – Mme MONTEIRO  
M. JURCENOKS – Mme PANOS - M. LANGLAIS  
Mme MAHIEU - M. DRAULT – M. AUBER

**Ont donné pouvoir :** M. DESBOIS a donné pouvoir à M. MARTIN  
M. RICHARD a donné pouvoir à M. JURCENOKS

**ABSENTS EXCUSES :** M. CAIGNAERT - Mme BOCHENSKI

**Mme Katia PANOS** est élue secrétaire de séance.

M. le Maire souhaite la bienvenue à **M. Xavier AUBER** au sein du Conseil Municipal en remplacement de **M. Emmanuel BEAUFILS** démissionnaire. Il donne ensuite lecture des courriers qu'il a reçus de **Mme Delphine Guilbert**, de **M. Eric KOLA** et de **Mme Stéphanie GOUBIN** qui n'ont pas accepté de siéger à la place de **BEAUFILS**.

Pour **Mme GUILBERT**, la municipalité ayant tout mis en œuvre pour essayer de sauver les emplois de l'entreprise EUROCEL, elle considère moralement qu'elle ne peut siéger au Conseil Municipal en tant que membre de la liste DIVES AVEC VOUS.

Pour **M. KOLA**, en tant que correspondant de presse, il souhaite garder sa liberté et sa neutralité ce qui ne lui permet pas de se positionner par rapport à l'équipe municipale. Il indique, en outre, que ses convictions et ses motivations ayant évolué il ne peut s'engager dans une démarche d'opposition.

Enfin, **Mme GOUBIN** indique que les fonctions de membre de l'opposition ne l'intéressent pas.

Tout cela fait dire à M. le Maire que la majorité municipale est sur le bon chemin et que celle-ci doit poursuivre son action tout en étant ouverte et respectueuse de l'opposition.

M. le Maire donne ensuite lecture au Conseil Municipal des remerciements de M. DOKTOR pour la manifestation organisée à la médiathèque pour la dédicace de son dernier ouvrage.

**Mme Katia PANOS**, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est adopté par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. AUBER).

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** officiellement de l'installation de **M. AUBER Xavier**.

## **INSTALLATION DE MONSIEUR AUBER XAVIER**

### **EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL**

**(Rapporteur : M. LE MAIRE)**

-=-=-

**VU** l'article L 270 du Code Electoral qui stipule que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est vacant,

**CONSIDERANT** que le siège occupé par **M. BEAUFILS Emmanuel** est vacant, suite à sa démission,

Il est procédé à l'installation, en qualité de Conseiller Municipal, de **M. AUBER Xavier**.

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** de son installation.

## **COMPTE-RENDU DU MAIRE DE SA DELEGATION**

**(Rapporteur : M. LE MAIRE)**

-=-=-

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de sa délégation de pouvoir :

- **le 30 DECEMBRE 2008** : approbation de l'avenant technique au contrat d'assurances des biens MMA pour y intégrer le foyer des anciens
- **le 9 JANVIER 2009** : attribution d'une mission d'assistance au PACT ARIM DES PAYS NORMANDS pour la modification n° 1 du PLU pour un montant de **2.571,74 € TTC** plus cotisation statutaire de **20 €**
- **le 14 JANVIER 2009** : approbation de la convention à intervenir avec le CREPS afin de permettre l'utilisation par SU DIVES de ses équipements sportifs dans la période du 14 Janvier au 25 Février 2009
- **le 27 JANVIER 2009** : approbation du contrat points services à intervenir avec la société a-DLB informatique pour un montant de **1.627,71 €**

- **le 27 JANVIER 2009** approbation de la mission de maîtrise d'œuvre à intervenir avec l'agence DEGRON de DOZULE pour la réalisation du local de la SNSM pour un montant de **12.615,98 €**.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

## **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**(Rapporteur : M. LE MAIRE)**

-=-=-

M. le Maire propose que **M. AUBER Xavier** remplace **M. BEAUFILS Emmanuel** dans les commissions municipales dont il était membre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de désigner **M. AUBER Xavier** en qualité de membre des commissions suivantes :

- Commission de Sécurité Voirie
- Commission du Personnel
- Commission du Logement
- Commission de l'Emploi.

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**(Rapporteur : M. LE MAIRE)**

-=-=-

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement de **M. BEAUFILS Emmanuel**, démissionnaire, en qualité de délégué suppléant auprès de la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Maire demande s'il y a des candidats.

**M. Xavier AUBER** propose sa candidature.

*Il est ensuite proposé à un vote :*

Votants	: 27
Blancs nuls	: 0
Exprimés	: 27
Majorité absolue	: 14
Suffrages obtenus : <b>M. Xavier AUBER</b>	: 27

**M. Xavier AUBER**, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(Rapporteur : M. LE MAIRE)

-=-=-

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement de **M. BEAUFILS Emmanuel**, démissionnaire, en qualité de délégué auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire demande s'il y a des candidats.

**M. Guillaume LANGLAIS** propose sa candidature.

*Il est ensuite proposé à un vote :*

Votants	: 27
Blancs nuls	: 0
Exprimés	: 27
Majorité absolue	: 14
Suffrages obtenus : <b>M. Guillaume LANGLAIS</b>	: 27

**M. Guillaume LANGLAIS**, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL « JEAN JOORIS »

(Rapporteur : M. LE MAIRE)

-=-=-

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement de **M. BEAUFILS Emmanuel**, démissionnaire, en qualité de délégué suppléant auprès du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel « *Jean Jooris* ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DESIGNE**, en qualité de délégué suppléant auprès du Conseil d'Administration du Lycée professionnel « *Jean Jooris* » :

- **M. AUBER Xavier**

## COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU PERSONNEL

(Rapporteur : M. LE MAIRE)

-=-=-

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement de **M. BEAUFILS Emmanuel**, démissionnaire, en qualité de délégué titulaire auprès du Comité Technique Paritaire du Personnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE, en qualité de délégué titulaire auprès du Comité Technique Paritaire du Personnel :

- M. AUBER Xavier

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008 COMMUNE

### ET AFFECTATION DES RESULTATS

(Rapporteur : Mme HUET)

-=-=-

Mme le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du Compte Administratif 2008 qui s'établit comme suit :

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (1) (A)
<b>Total du Budget</b>	<b>9.644.259,29</b>	<b>10.662.891,90</b>	<b>1.018.632,61</b>
Fonctionnement (total)	6.862.202,32	7.392.731,46	+ 530.529,14
Investissement (total)	1.925.726,88	2.532.961,38	+ 607.234,50
002 Résult.reporté N1	D002	R002 737.199,06	+ 737.199,06
001 Solde d'inv. N1	D001 856.330,09	R001	- 856.330,09

Total par Section	Dépenses	Recettes	(1) Résultat/Solde
Fonctionnement	6.862.202,32	8.129.930,52	1.267.728,20
Investissement	2.782.056,97	2.532.961,38	- 249.095,59

Mme EVE Jocelyne, doyenne d'âge, est élue par le Conseil Municipal pour prendre la présidence de celui-ci.

Le Compte Administratif 2008 est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal par le Président.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 POUR, 3 CONTRE (Mme MAHIEU, MM. RAULT et LANGLAIS) et 1 ABSTENTION (M. AUBER),

1° - VOTE le Compte Administratif 2008

2° - PROCEDE A L'AFFECTATION DES RESULTATS COMME SUIV :

- Résultat d'investissement 2008 :- **464.374,38 €**. (R.A.R. Dépenses) : **2.929.044,81 €**  
R.A.R. Recettes) : **2.464.670,43 €**

- Résultat de fonctionnement 2008 : : **1.267.728,20 €**

- Besoin de financement de la section d'investissement : : **713.469,97 €**

- Affectation au compte 1068 : : **713.469,97 €**

- Report au compte 002 – Section de fonctionnement : **554.258,23 €**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – LOTISSEMENT COTEAU EST

(Rapporteur : Mme HUET)

-=-=-

Mme le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du Compte Administratif 2008 qui s'établit comme suit :

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (1) (A)
<b>Total du Budget</b>	<b>6.303.187,62</b>	<b>5.863.381,22</b>	<b>- 439.806,40</b>
Fonctionnement (total)	2.871.328,38	3.342.110,34	<b>470.781,96</b>
Investissement (total)	2.521.270,88	2.521.270,88	
002 Résult.reporté N1	D002 910.588,36		<b>- 910.588,36</b>
001 Solde d'inv. N1	D001		-

Total par Section	Dépenses	Recettes	(1) Résultat/Solde
Fonctionnement	3.781.916,74	3.342.110,34	<b>- 439.806,40</b>
Investissement	2.521.270,88	2.521.270,88	

Mme **EVE Jocelyne**, doyenne d'âge, est élue par le Conseil Municipal pour prendre la présidence de celui-ci.

Le Compte Administratif 2008 est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal par le Président.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. AUBER),

**1° - VOTE** le Compte Administratif 2008.

### **2° - PROCEDE A L'AFFECTION DES RESULTATS COMME SUIV :**

- Résultat de fonctionnement 2008 : **- 439.806,40 €**

- Besoin de financement de la section d'investissement : :

- Affectation au compte 1068 : :

- Report au compte 002 – Section de fonctionnement (Solde débiteur) : **439.806,40 €**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – ATELIERS DE ROTATION

(Rapporteur : Mme HUET)

-=-=-

Mme le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du Compte Administratif 2008 qui s'établit comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (1) (A)
<b>Total du Budget</b>	<b>49.963,57</b>	<b>85.739,26</b>	<b>+ 35.775,69</b>
Fonctionnement (total)	16.365,20	46.895,22	<b>30.530,02</b>
Investissement (total)	17.700,05	15.898,32	<b>- 1.801,73</b>
002 Résult.reporté N1		22.945,72	<b>+ 22.945,72</b>
001 Solde d'inv. N1	15.898,32		<b>- 15.898,32</b>

Total par Section	Dépenses	Recettes	(1) Résultat/Solde
Fonctionnement	16.365,20	69.840,94	<b>53.475,74</b>
Investissement	33.598,37	15.898,32	<b>- 17.700,05</b>

**Mme EVE Jocelyne**, doyenne d'âge, est élue par le Conseil Municipal pour prendre la présidence de celui-ci.

Le Compte Administratif 2008 est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal par le Président.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. AUBER),

**1° - VOTE** le Compte Administratif 2008.

**2° - PROCEDE A L'AFFECTATION DES RESULTATS COMME SUIT :**

- Résultat d'investissement 2008	:	<b>- 17.700,05 €</b>
- Résultat de fonctionnement 2008	:	<b>53.475,74 €</b>
- Besoin de financement de la section d'investissement	:	-
- Affectation au compte 1068	:	<b>17.700,05 €</b>
- Report au compte 002 – Section de fonctionnement	:	<b>35.775,69 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – CAMPING

(Rapporteur : Mme HUET)

-=-=-

Mme le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du Compte Administratif 2007 qui s'établit comme suit :

<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>			
	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis (dont 1068)</b>	<b>Résultat/solde (1) (A)</b>
<b>Total du Budget</b>	<b>91.199,27</b>	<b>78.570,94</b>	<b>- 12.628,33</b>
Fonctionnement (total)	65.125,58	64.846,12	- 486,64
Investissement (total)	13.405,37	12.958,72	- 446,65
002 Résult.reporté N1		766,10	+ 766,10
001 Solde d'inv. N1	12.668,32		<b>12.668,32</b>

<b>Total par Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>(1) Résultat/Solde</b>
Fonctionnement	65.125,58	65.612,22	<b>486,64</b>
Investissement	26.073,69	12.958,72	<b>13.114,97</b>

**Mme EVE Jocelyne**, doyenne d'âge, est élue par le Conseil Municipal pour prendre la présidence de celui-ci.

Le Compte Administratif 2008 est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal par le Président.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION (M. AUBER),

1° - **VOTE** le Compte Administratif 2008.

2° - **PROCEDE A L'AFFECTION DES RESULTATS COMME SUIT :**

- Résultat d'investissement 2008	:	<b>- 13.114,97 €</b>
- Résultat de fonctionnement 2008	:	<b>486,64 €</b>
- Besoin de financement de la section d'investissement	:	<b>13.114,97 €</b>
- Affectation au compte 1068	:	<b>486,64 €</b>
- Report au compte 002 – Section de fonctionnement (Solde débiteur)	:	<b>-</b>

**M. DRAULT** regrette que le camping ait eu un exercice aussi difficile et souhaite savoir où en est le projet de village vacances.

**Mme HUET** indique que ce projet est toujours d'actualité et souhaite que celui-ci sorte rapidement afin que l'on ne se retrouve pas avec un manque à gagner.

**M. LABIGNE** indique que tout va être fait pour sortir le projet et que le permis d'aménager est à l'instruction.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - SERVICE DES EAUX

(Rapporteur : Mme HUET)

-=-=-

Mme le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du Compte Administratif 2008 qui s'établit comme suit :

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (1) (A)
<b>Total du Budget</b>	<b>819.660,44</b>	<b>543.849,58</b>	<b>- 275.810,86</b>
Exploitation (total)	454.713,30	481.618,12	<b>++ 26.904,82</b>
Investissement (total)	29.694,10	60.842,88	<b>+ 31.148,78</b>
002 Résult.reporté N1		1.388,58	<b>+ 1.388,58</b>
01 Solde d'inv. N1	335.253,04		<b>- 335.253,04</b>

Total par Section	Dépenses	Recettes	(1) Résultat/Solde
Fonctionnement	454.713,30	483.006,70	<b>28.293,40</b>
Investissement	364.947,14	60.842,88	<b>- 304.104,26</b>

Mme EVE Jocelyne, doyenne d'âge, est élue par le Conseil Municipal pour prendre la présidence de celui-ci.

Le Compte Administratif 2008 est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal par le Président.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix POUR, 3 CONTRE (Mme MAHIEU, MM. DRAULT, LANGLAIS) et 1 ABSTENTION (M. AUBER),

1 ° - VOTE le Compte Administratif 2008.

2° - PROCEDE A L'AFFECTION DES RESULTATS COMME SUIV :

- Résultat d'investissement 2008	:	<b>- 304.104,26 €</b>
- Résultat de fonctionnement 2008	:	<b>28.293,40 €</b>
- Besoin de financement de la section d'investissement	:	-
- Affectation au compte 1068	:	<b>28.293,40 €</b>
- Report au compte 002 – Section de fonctionnement	:	-

## SERVICE DES EAUX

### REPRISE EN BALANCE D'ENTREE DU RESULTAT CONSTATE

(Rapporteur : Mme HUET)

-=-=-

Mme le rapporteur de la Commission des Finances informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réforme de la comptabilité des budgets des services eaux et assainissement, le compte de bilan 15 (provisions) n'est plus pris en compte pour le calcul du résultat d'investissement.

**Considérant** que ce compte est suivi, au niveau du bilan, du Compte de Gestion du Receveur Municipal, et que le Compte Administratif 2008 doit reprendre en balance d'entrée, le résultat constaté dans le tableau ci-joint,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **DECIDE** :

1) de reprendre en balance d'entrée, le résultat constaté dans le tableau ci-joint à la présente délibération à savoir **335.253,04 €**

2) qu'au budget 2009, ce compte 15 sera soldé en bilan par l'émission d'un titre de recettes au compte 7815 (reprises pour provisions pour risques et charges).

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - CAISSE DES ECOLES

(Rapporteur : Mme HUET)

-=-=-=-

Mme le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du Compte Administratif 2008 qui s'établit comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (1) (A)
<b>Total du Budget</b>	<b>34.173,40</b>	<b>42.003,56</b>	<b>7.830,16</b>
Fonctionnement (total)	24.683,09	28.186,00	+ 3.502,91
Investissement (total)	9.490,31		- 9.490,31
002 Résult.reporté N-1		2.843,51	+ 2.843,51
001 Solde d'inv. N-1		10.974,05	+ 10.974,05

Total par Section	Dépenses	Recettes	(1) Résultat/Solde
Fonctionnement	24.683,09	31.029,51	6.346,42
Investissement	9.490,31	10.974,05	+ 1.483,74

**Mme EVE Jocelyne**, doyenne d'âge, est élue par le Conseil Municipal pour prendre la présidence de celui-ci.

Le Compte Administratif 2008 est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal par le Président.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. AUBER).

1° - **VOTE** le Compte Administratif 2008.

2° - **PROCEDE A L’AFFECTION DES RESULTATS COMME SUIT :**

- Résultat d’investissement 2008	:	<b>1.483,74 €</b>
- Résultat de fonctionnement 2008	:	<b>6.346,42 €</b>
- Besoin de financement de la section d’investissement :	:	-
- Affectation au compte 1068	:	-
- Report au compte 002 – Section de fonctionnement	:	<b>6.346,42 €</b>

### **COMPTE DE GESTION 2008 - COMMUNE**

**(Rapporteur : Mme HUET)**

-=-=-

Le Conseil Municipal par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Après s’être fait présenter le Budget Primitif 2008 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008,

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er JANVIER 2008 au 31 DECEMBRE 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l’exécution du Budget de l’exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l’exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **COMPTE DE GESTION 2008 – LOTISSEMENT COTEAUX EST**

**(Rapporteur : Mme HUET)**

--==--

Le Conseil Municipal par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er JANVIER 2008 au 31 DECEMBRE 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **COMPTE DE GESTION 2008 – ATELIERS DE ROTATION**

**(Rapporteur : Mme HUET)**

--==--

Le Conseil Municipal par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er JANVIER 2008 au 31 DECEMBRE 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **COMPTE DE GESTION 2008 – CAMPING**

**(Rapporteur : Mme HUET)**

-==--

Le Conseil Municipal par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er JANVIER 2008 au 31 DECEMBRE 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **COMPTE DE GESTION 2008 – SERVICE DES EAUX**

**(Rapporteur : Mme HUET)**

-==--

Le Conseil Municipal par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er JANVIER 2008 au 31 DECEMBRE 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **COMPTE DE GESTION 2008 – CAISSE DES ECOLES**

**(Rapporteur : Mme HUET)**

-=-=-=-

Le Conseil Municipal par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er JANVIER 2008 au 31 DECEMBRE 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**(Rapporteur : Mme HUET)**

-=-=-

Avant d'aborder le débat d'orientation budgétaire, M. le Maire tient à rappeler le contexte dans lequel nous allons devoir préparer le budget 2009. Le chômage explose, 100.000 chômeurs supplémentaires ont été recensés en Janvier dernier. La crise qui s'annonce nous inquiète. La commission BALADUR envisage une fusion des Régions et Départements et de vider les communes de leurs compétences pour les transformer en simples mairies de quartiers des communautés de communes ou d'agglomération sans de véritables pouvoirs. Tout cela vise en fait à éloigner les citoyens des centres de décisions, ce qui constitue un déni de démocratie.

Sur la suppression de la Taxe Professionnelle annoncée, M. le Maire indique qu'il a écrit à l'ensemble des Conseillers Communautaires pour les appeler à demander au Président de la République de surseoir à cette décision et d'engager avec les associations d'élus une véritable réforme de la fiscalité. De son côté, le Conseil Communautaire a également adopté une motion manifestant une très vive inquiétude sur cette réforme.

En effet la T.P. représente 60% de recettes de notre Communauté de Communes. Sa suppression risque, par conséquent, de mettre en danger celle-ci et d'entraîner un transfert de fiscalité sur les ménages. Couper le lien entre les collectivités et les entreprises n'est pas, de plus, une bonne chose car les entreprises bénéficient des équipements et infrastructures réalisés par les Collectivités Locales pour pouvoir les accueillir. Il est donc normal que celles-ci aient un retour.

Il faudra, par conséquent, faire face à toutes ces incertitudes, être très prudent sur la programmation des investissements et très rigoureux sur le fonctionnement.

Mme le rapporteur de la commission rappelle que si le débat d'orientation budgétaire est une obligation dans les communes de plus de 3500 habitants, il est avant tout l'occasion de tracer les contours de l'action municipale. Elle indique également que la récession dans laquelle est rentré notre pays va peser très fortement sur le budget 2009 et que nous sommes de plus en plus confrontés à des situations dramatiques. Aujourd'hui, l'attaque contre les Collectivités Locales est frontale. Le Gouvernement prévoit de limiter l'augmentation des concours d'Etat à 1,25% en moyenne par an pour la période 2008 – 2012. La suppression de la Taxe Professionnelle annoncée par le Président de la République revient à priver les Collectivités Locales de près de la moitié de leurs recettes fiscales. Elle représente 60% des ressources de la CCED ce qui revient à décider de l'arrêt de mort de celle-ci. C'est aussi remettre en question les dotations de compensation de Taxe Professionnelle versées aux communes par les communautés de communes (1.997.851 € pour notre commune). C'est pourquoi, nous devons nous mobiliser pour empêcher ce mauvais coup et exiger que l'Etat accorde aux collectivités les moyens d'exercer leur mission en faveur de leurs habitants.

Après cette introduction, il est procédé à une rétrospective de l'année 2008 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de **554.258,23 €**.

Pour le budget 2009, les recettes et charges sont ensuite examinées.

La dotation globale devrait évoluer très faiblement car les résultats du recensement de 2004 intègrent uniquement les habitants alors que le nombre de résidences secondaires a augmenté de manière assez importante avec « *Port Guillaume* »

En matière de fiscalité, le choix a été fait de reconduire les taux d'imposition à leur niveau 2008

Les recettes fiscales, du fait de la revalorisation des bases et de l'élargissement de l'assiette, devraient progresser de **97.072 €**.

La dotation de compensation communautaire s'élèvera à **1.997.851 €**

En ce qui concerne les charges à caractère général, l'objectif sera de les ramener à leur niveau 2007. La masse salariale devrait progresser en raison du GVT de 3%. Pour les autres charges de gestion, il sera proposé de porter la subvention au CCAS à **400.000 €** et de prévoir le versement une subvention exceptionnelle au service des eaux pour compenser la perte de recettes générées par la fermeture d'EUROCEL.

***Il est ensuite proposé les orientations budgétaires suivantes :***

- 1) Le maintien des taux d'imposition à leur niveau 2008
- 2) Une gestion rigoureuse et un encadrement des dépenses
- 3) La poursuite de l'effort fait dans le domaine de l'action sociale en faveur des personnes en difficultés, des familles et des personnes âgées
- 4) Le maintien du soutien à la vie associative et sportive
- 5) La poursuite de l'aménagement du quartier de SARLABOT et du rond point de la route de LISIEUX
- 6) L'aménagement du quartier de la gare
- 7) L'aménagement des locaux du syndicat d'initiative dans la cour Louis XIV du village « *Guillaume le Conquérant* »
- 8) La réfection de la rue PARMENTIER pour accompagner les travaux de remplacement des canalisations d'assainissement et d'eau potable
- 9) Le démarrage du projet de salle polyvalente.

Après cette présentation des orientations budgétaires, M. LANGLAIS, au nom du groupe de l'opposition, fait la déclaration suivante :

« Monsieur Le Maire, Chers Collègues,

En application des articles L.2312-1 et L.2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Elus doivent débattre sur les orientations budgétaires 2009.

Ce débat doit permettre, notamment aux élus de la minorité, de s'exprimer afin d'amender les orientations prises par la majorité sachant que l'exécutif n'est pas tenu de suivre.

L'organisation de ce débat, au moment où l'exécutif finalise le budget primitif qu'il va présenter avant le 31 Mars, renforce la démocratie en permettant à chacun de pouvoir assurer au mieux son rôle.

Nous remercions Madame la première adjointe aux finances, aidée par l'administration municipale, une fois de plus, pour la clarté de la note rédigée en introduction de ce débat d'orientation budgétaire.

Cependant, nous souhaitons à l'avenir que le DOB soit effectué 15 jours à 1 mois environ après le compte administratif afin que la réunion du Conseil Municipal ne soit « indigeste »

## Contexte national et international : Une crise financière sans précédent.

Comme vous l'évoquiez, avec la crise financière internationale née à l'automne, notre pays, comme l'ensemble des pays développés, connaît une crise financière sans précédent qui se caractérise par une insécurité économique grandissante pour de nombreux français, insécurité née du recours au chômage partiel, aux licenciements économiques, à la réduction du recours à l'intérim...

Dans ce contexte, il est nécessaire que notre commune maintienne ses efforts en investissement (les investissements des collectivités locales représentent 70% environ des investissements publics en France) et maîtrise son budget de fonctionnement.

Nous vous accordons que l'Etat, au travers du versement des contributions financières aux collectivités, se désengage un peu plus chaque année. Pour l'avenir, il conviendra d'être vigilant sur l'évolution de la taxe professionnelle...

Nous vous rappelons que plusieurs gouvernements successifs de Droite comme de Gauche ont endetté la France, et notamment dans les années socialistes en collaboration avec les communistes.

Alors, mes chers collègues, partageons au moins une conséquence directe de ce que nous venons d'énoncer à l'instant : à l'heure des difficultés budgétaires, une exigence toute particulière en matière de choix budgétaires pour l'année 2009 s'impose localement.

### Personnel communal

Concernant le personnel communal, nous pouvons lire l'explosion de la masse salariale passant de 2.900.000 € à 3.700.000 millions d'euros au cours des six dernières années. C'est plus que la moyenne nationale (+ de 53 à 54 % de notre budget) soit en ratio à **608,00€/par contribuable Divais**. Par rapport à la moyenne nationale qui est de 458€/par habitant d'une commune de la même importance.

Est-ce le fait de l'augmentation des effectifs ou est-ce l'augmentation des salaires et primes versées ?

Nous vous demandons de maîtriser et de stabiliser la **masse salariale**.

Par ailleurs, Nous nous félicitons, parallèlement, que vous mettiez en place pour 2009 une gestion prévisionnelle des effectifs avec titularisations et formation de nos agents avec la création d'un service du personnel.

### Les charges à caractère général

Nous nous étonnons sur l'augmentation importante sur les charges à caractère général qui **ont augmenté de plus de 13,5%** ! qui passe en un an **de 1.468.280 € à 1.667.559 €**. Que s'est il passé ? Quelles sont les dépenses imprévues ?

### Les charges de gestion

Nous estimons l'augmentation de la subvention au CCAS qui passe de 360.000 € à 400.000 € (**soit 10% de plus**) est bien trop élevé. Nous vous demandons de maîtriser également le budget du CCAS. Nous sollicitons un rapport d'activité avec un audit des finances. Le montant de la subvention sera de 65 € par contribuable Divais.

### Le patrimoine communal

L'entretien du patrimoine communal, tel les écoles, les gymnases, les services techniques, le restaurant scolaire, les bâtiments administratifs, laissent à désirer, nous estimons qu'il y a pas assez de moyens d'investissements pour de réelles économies et maîtrises des énergies (action pour l'environnement). Nous estimons également le manque de moyens pour l'entretien des voiries.

Un crédit de seulement 400.000 € prévisionnel serait budgété pour l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie. Nous vous demandons d'évaluer à la hausse ce crédit.

*Nous regrettons que les propositions suivantes sur les orientations 2009 ne soient pas retenues:*

- 1) Les achats de défibrillateurs dans l'ensemble des lieux et bâtiments communaux.
- 2) La création de locaux pour la SNSM au Port Guillaume
- 3) La mise hors d'eau du Beffroi.
- 4) Aménagement de voirie pour la sécurité autour de l'école élémentaire.
- 5) Un audit sur les bâtiments communaux et voirie.
- 6) Un véritable office de tourisme et d'animations ouvert toute l'année.
- 7) Des travaux d'entretien du restaurant scolaire.

*Par conséquent nous partageons avec vous votre proposition pour :*

- 1) Le maintien des taux d'imposition.
- 2) Le démarrage de la construction de la salle polyvalente
- 3) L'aménagement du quartier de la Gare »

Mme le rapporteur de la Commission des Finances s'inscrit en faux contre l'idée qui réduit l'action du CCAS à de l'assistantat. Elle rappelle que l'action du CCAS ne se limite pas à l'aide aux personnes et que celui-ci gère un service de maintien à domicile des personnes âgées et que c'est un choix assumé.

Pour l'aide aux personnes, elle préfère parler de solidarité, de fraternité et de main tendue à ceux qui en ont le plus besoin.

M. le Maire souhaite également revenir sur certains propos. Il précise que la progression de la masse salariale autour de 3% correspond au glissement vieillesse technicité et que la ville a fait le choix de conserver un certain nombre de services en régie directe pour ne pas les confier au privé.

Sur la voirie, pour M. le Maire, si effectivement un effort doit être fait, nous sommes actuellement obligés de suivre les travaux de réfection de réseaux de la CCED, ce qui nous bloque. La programmation de l'aménagement du quartier de la gare, cette année, qui sera une opération blanche pour la ville, va nous permettre de refaire les voiries de tout un quartier.

Sur le patrimoine, un état de lieux sera réalisé afin de déterminer ce qu'il convient de faire.

Pour le local de la SNSM, la participation la ville sera de **50.000 €**. Un tour de table est actuellement en cours visant à réunir les financements nécessaires au lancement de cette opération.

Pour la salle polyvalente, nous travaillons sur le montage financier de l'opération. Une subvention pourra être obtenue du Conseil Général dans le cadre d'un contrat de ville centre, ce qui constitue une avancée intéressante.

En conclusion, pour M. le Maire, notre gestion doit demeurer saine et sérieuse. Il est ensuite procédé à l'approbation de la délibération suivante qui constate qu'il a bien été procédé au débat d'orientation budgétaire comme le veut le Code de Général des Collectivités Territoriales.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

(Rapporteur : Mme HUET)

-=-=-

Mme le rapporteur de la Commission des Finances rappelle qu'en application des Art. L 2121-8 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget principal et des budgets annexes précédant l'examen de celui-ci.

La préparation de ce débat a été effectuée en Commission des Finances.

A l'invitation de Mme le rapporteur de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal **CONSTATE** que ce débat sur les orientations budgétaires 2009 a bien eu lieu.

**AMENAGEMENT D'UN SYNDICAT D'INITIATIVE**  
**DANS LE VILLAGE « GUILLAUME-LE-CONQUERANT »**

**(Rapporteur : Mme LE CALLONEC)**

-=-=-

Mme le rapporteur de la Commission du Tourisme rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat d'Initiative a été transféré en 2007 dans le village « *Guillaume-Le Conquérant* » qui est un des lieux touristiques les plus fréquentés du Vieux Dives.

Ce choix a permis d'augmenter sa fréquentation ce qui permet de valider sa localisation dans ce lieu emblématique de l'histoire de la ville. Il contribue également à renforcer son image de ville touristique.

Aujourd'hui la volonté de la ville de DIVES-SUR-MER est de se positionner plus fortement sur le secteur d'activités touristiques.

A cet effet, une hôtesse d'accueil a été recrutée pour faire fonctionner le syndicat d'initiative toute l'année. La ville s'est également dotée d'un nouveau site Internet.

Cependant, l'actuel syndicat d'initiative, s'il a permis une avancée, s'avère trop petit et en décalage avec l'image de ville touristique que souhaite se donner la ville avec Port Guillaume et son port de plaisance, son centre ancien et son village « *Guillaume-le-Conquérant* ».

Une opportunité s'étant présentée, la ville a décidé d'acquérir un local d'une superficie d'environ 54 m<sup>2</sup> dans la cour Louis XIV du village « *Guillaume Le Conquérant* ».

***Le coût de l'opération peut être estimé à :***

- Acquisition du nouveau local	:	131.200,00 €
- Travaux de rénovation et d'aménagement	:	50.155,58 €
		-----
<b>Total</b>	:	<b>181.355.58 € H.T.</b>

**CONSIDERANT** qu'il est convenu de se doter d'un véritable syndicat d'initiative pour faire la promotion touristique de la ville de DIVES-SUR-MER,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix POUR, 3 CONTRE (Mme MAHIEU, MM. DRAULT LANGLAIS) et 1 ABSTENTION (M. AUBER),

**DECIDE :**

- 1) **de transférer** les locaux du syndicat d'initiative dans la cour Louis XIV du village « *Guillaume Le-Conquérant* »
- 2) **de solliciter**, auprès du Conseil Général, une subvention pour l'acquisition des nouveaux locaux du syndicat d'initiative et leur rénovation.
- 3) **de charger** M. le Maire d'instruire le dossier de demande de subvention.

## **EXTENSION 23 LOTS COTEAUX EST**

### **CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ELECTRICITE DE FRANCE**

**(Rapporteur : M. BAZEILLE)**

-=-=-

Pour pouvoir desservir les terrains situés derrière la Place de la République, Electricité de France propose à la Commune de DIVES-sur-MER la constitution sur les parcelles cadastrées AP n° 257 et 308 d'une servitude pour le passage d'1 ligne électrique et la pose de 3 coffrets basse tension.

**CONSIDERANT** qu'il convient de permettre la desserte en électricité des terrains situés derrière la Place de la République,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

**1° - d'approuver** la convention de servitude à passer avec E.D.F. pour la desserte des terrains situés derrière la Place de la République, qui sera annexée à la présente délibération.

**2° - d'autoriser** M. le Maire à signer celle-ci.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30.